

Réviser le Traité de Lisbonne pour remettre l'Union Européenne sur ses deux jambes.

Par Virgilio Dastoli¹ et Raymond Van Ermen².

Le 1er décembre nous allons "célébrer" le premier anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et le Conseil européen a déjà décidé de le modifier pour renforcer – dit-il - le pilier (la jambe) économique de l'Union économique et monétaire. Cette révision ne peut pas se limiter à la seule 'rigueur financière' ! Il faut que cette nouvelle révision renforce aussi l'autre pilier (l'autre jambe), celui de la citoyenneté pour «équilibrer rigueur financière et cohésion sociétale » et adapter le mode de révision des traités face à l'euro-scepticisme.

D'abord donc parce que focaliser la révision du Traité exclusivement sur la révision du Pacte de Stabilité renforcera le sentiment 'd'injustice' et les ressentiments contre une Europe où ce sont les plus faibles qui paient pour les plus puissants. Les économistes néolibéraux se sont attaqués au système de protection sociale, base du Pacte implicite issu de la guerre. L'agenda de libéralisation qui s'est imposé partout depuis les années '80 puis la crise bancaire de 2008 - et son impact sur les budgets publics - ont gravement affaibli le 'pacte sociétal' dans les États membres, sans compensation au niveau européen³.

La révision du Traité de Lisbonne doit être l'occasion d'un geste fort en direction des citoyens et de refonder le 'pacte sociétal européen' (paix, prospérité, démocratie) en rendant aux citoyens le sentiment que l'Union Européenne se construit avec eux, que les représentants contribuent au bien-être des représentés et qu'ils vivent dans une société qui fonctionne en harmonie avec leurs besoins. C'est pourquoi il faut inscrire dans le Traité l'instrument démocratique du 'référendum paneuropéen' afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de donner ensemble leur avis sur les étapes essentielles de l'intégration européenne.

L'autre raison fondamentale de ne pas limiter la révision au pacte de stabilité, tient en un constat et une double menace.

Chaque étape de la révision des traités a été suivie rapidement par une autre révision démontrant par là le manque de vision à moyen terme de nos gouvernements nationaux. Ainsi l'Acte Unique est entré en vigueur en juillet 1987 et les gouvernements ont repris leurs négociations en novembre 1988, le traité de Maastricht est entré en vigueur en mai 1993 et les gouvernements ont

¹ Président du Mouvement Européen - Italie

² Membre du Forum Permanent de la Société Civile.

³ 'Pour un Pacte Sociétal Européen'. Forum Permanent de la Société Civile.

repris leurs négociations en juillet 1994, le traité d'Amsterdam est entré en vigueur en octobre 1999 et il a été modifié par le traité de Nice en décembre 2000, le traité de Nice n'étant pas encore en vigueur que la Convention « Giscard » avait déjà commencé ses débats.

A l'avenir, ces révisions devraient faire l'objet d'un référendum paneuropéen. Cela permettra à l'Union Européenne de sortir d'une double menace, d'une part celle résultant du fossé croissant avec ses citoyens, d'autre part celle de sa paralysie par une succession de procédures de ratifications nationales où l'Union Européenne peut être l'otage d'un seul État Membre. Un référendum paneuropéen qui réunirait la majorité des voix des citoyens dans une majorité qualifiée des États Membres permettra à l'Europe – ferme sur ses deux jambes - de faire de nouveaux progrès, vers plus de démocratie et plus de cohésion.